

PREFET DE MAYOTTE

B.P. 103 – 97600 Mamoudzou - Tél : (0269) 61.11.41 - Fax : (0269) 61.11.47
e-mail : alimentation.daaf@agriculture.gouv.fr

DEMANDE DE PERMIS D'IMPORTATION
Arrêté préfectoral n°6/DAF du 10 avril 1995

Je soussigné : NOM(S) en majuscules : _____

PRENOM(S) en minuscules : _____

Société : _____ N° tél. : _____

Adresse complète : _____

Numéro SIRET : _____

Sollicite l'autorisation d'importation (entourez la mention adaptée) par :

L'aéroport de Pamandzi : Frêt

Le Port de : Dzaoudzi OU Longoni

RAPPEL : L'importation à Mayotte de végétaux et de produits végétaux par voie passager à l'aéroport ou au port est interdite.

Nature de la marchandise	Quantité	Pays d'origine	Adresse complète des fournisseurs	Matières premières destinées à l'alimentation animale*

Commentaire [FR1] :

* : préciser par OUI ou NON si les matières premières importées sont destinées à l'alimentation animale

Date de la demande :

Signature :

La demande de permis n'est valable que pour de **la marchandise qui n'est pas encore embarquée.**

Le permis est valable **six mois.**

Le certificat phytosanitaire accompagnant les végétaux et les produits végétaux **est délivré par le pays d'origine.**